



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 29 avril 2019

## Communiqué de presse

### CRÉDIT AGRICOLE CIB FINALISE LA CESSION DE 4,9% DU CAPITAL DE LA BANQUE SAUDI FRANSI À UN CONSORTIUM MENÉ PAR RIPPLEWOOD

Suite au communiqué de presse du 15 mars 2019, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank annonce ce jour la réalisation de la cession d'une participation de 4,9% dans la Banque Saudi Fransi (BSF), transaction pour laquelle toutes les autorisations réglementaires ont été obtenues.

- Une participation de 3,0% a été cédée à RAM Holdings I Ltd, un véhicule d'investissement contrôlé par Ripplewood Advisors LLC ("Ripplewood"), une société holding d'investissement basée aux Etats-Unis
- Une participation de 1,9% a été cédée à la société saoudienne Olayan Saudi Investment Company.

Credit Agricole CIB réduit ainsi sa participation dans la banque Saudi Fransi à 10,0%.

Les termes et conditions de cette transaction sont inchangés par rapport à la communication faite le 15 mars 2019. A l'issue de la cession intervenue ce jour, Ripplewood a la faculté d'acquérir une participation complémentaire de 6,0% (le « Warrant ») exerçable d'ici fin décembre 2019.

La transaction sera comptabilisée ce jour et sera reflétée dans les états financiers du 2ème trimestre 2019. Tous les impacts de l'opération, incluant ceux du Warrant jusqu'à son exercice ou échéance, seront comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Comme déjà annoncé, dans l'hypothèse où Ripplewood exerce la faculté d'acquérir, auprès de Crédit Agricole CIB, une participation complémentaire de 6,0%, la cession de 10,9% du capital

de la BSF aura un impact positif de plus de 15 points de base sur le ratio CET1 non phasé de Crédit Agricole S.A. et de plus de 10 points de base sur celui du Groupe Crédit Agricole par rapport à la situation au 31.12.2018.

CACIB et J.P. Morgan ont agi en tant que conseils financiers, Clifford Chance et Abuhimed Al-Sheikh Al-Hagbani Law Firm (« AS&H ») en tant que conseils juridiques.